

June 2006 / juin 2006

For the latest news on voting system reform, visit www.fairvote.ca.

Pour les dernières informations sur la réforme du système électoral, visitez le site Internet www.fairvote.ca.

In this issue:

- **Countdowns now underway for three provincial referendums**
- **Fair Vote Ontario calls for a fair referendum process**
- **Date set for New Brunswick referendum on a new proportional voting system**
- **Fair Vote Canada calls on Premier McGuinty and Premier Campbell to follow Lord's commitment to majority rule on electoral reform**
- **Quebec electoral reform commission completes second report**

COUNTDOWNS NOW UNDERWAY FOR THREE PROVINCIAL REFERENDUMS!

As the article below indicates, a third province has scheduled an electoral reform referendum. Assuming the Ontario Citizens' Assembly recommends a new voting system, Ontario will hold a referendum on **October 4, 2007**. New Brunswick voters will decide on an MMP proportional voting system on **May 12, 2008** and British Columbians will have their second referendum on the BC-STV proportional system on **May 12, 2009**.

"For the first time in Canadian history, a significant number of Canadian voters will be given a golden opportunity to scrap first-past-the-post voting and bring in better alternatives," said Stephen Broscoe, President, Fair Vote Canada. "We have to rally Ontarians to encourage their Citizens' Assembly to recommend a fair and proportional system, and then rally voters in all three provinces to vote Yes. We're getting closer and closer to the big breakthrough, so this is the time to pull out all stops to make fair voting a reality in Canada."

FAIR VOTE ONTARIO CALLS FOR A FAIR REFERENDUM PROCESS (June 8, 2006)

Today Fair Vote Ontario (FVO) supporters began a campaign to press the Government of Ontario and opposition leaders to honour a simple majority decision by voters in the expected October 2007 provincial referendum on a new voting system.

On June 1, FVO Chair Joe Murray issued a call for volunteers to help with the campaign. In his call, Murray said:

"Our priority in the next 30 days is for volunteers to contact their MPPs by email, letter, phone and/or in person, to press for a fair referendum process. Both BC and PEI had similar referendums in the past year. In both cases, the premiers scrapped traditional democratic practice by setting super-majority thresholds for the

referendum. They required the Yes vote to reach or exceed 60% to trigger implementation of their new proportional voting systems.

Premier McGuinty and the Leader of the Official Opposition have yet to announce if they will honour a majority decision by Ontarians. Our message to MPPs in the coming weeks is to apply the same democratic principle – simple majority rule – to this referendum decision by citizens that they apply to their own decision-making at Queen’s Park.”

Today all FVO volunteers received an FVO fact sheet to give to their MPPs: [Let the Majority Decide: Ontarians Deserve a Fair Referendum on Fair Voting](#). Meanwhile FVO is planning a series of activities to draw public and political attention to this unresolved aspect of the Ontario electoral reform process.

DATE SET FOR NEW BRUNSWICK REFERENDUM ON A NEW PROPORTIONAL VOTING SYSTEM (June 20, 2006)

Today Premier Bernard Lord announced that New Brunswick voters will vote in a referendum on May 12, 2008, on whether to adopt a mixed-member proportional (MMP) voting system for future provincial elections. In addition, Premier Lord also became the first premier to state he will accept a simple majority decision (50 per cent plus one) rather than the extraordinary 60 per cent thresholds set in the B.C. and P.E.I. referendums.

Premier Lord did add a second condition, stating that the reform would not be implemented even with majority support unless the referendum turnout exceeded 50 per cent. The referendum will be held in conjunction with municipal elections, which traditionally have a low turnout.

The Premier’s referendum commitment came in the official government response to the January 2005 report of the Commission on Legislative Democracy (<http://www.gnb.ca/cnb/Promos/Leg-Dem/response-e.pdf>).

During the press conference (<http://www1.gnb.ca/cnb/multimedia/index-e.asp>), Premier Lord stated he personally supports adopting an MMP voting system, but the government may finetune the specific model proposed by the Commission:

"I've been in favour of this for quite some time. I like the concept of Mixed Member Proportional," Premier Lord said. "Whether it will be the one developed by the Commission or a similar modified model that will be proposed to the public remains to be seen . . . we're embracing the concept, the principles . . . The model recommended by the Commission is a good one, with good principles, but governments still have the right to reconsider, the government can always modify it if it wants to."

FVC CALLS ON PREMIERS MCGUINTY AND CAMPBELL TO FOLLOW LORD'S COMMITMENT TO MAJORITY RULE ON ELECTORAL REFORM (June 21, 2006)

Fair Vote Canada is calling on Ontario Premier Dalton McGuinty and British Columbia Premier Gordon Campbell to join New Brunswick Premier Bernard Lord in accepting a majority decision by voters in their respective electoral reform referendums.

Yesterday, Premier Lord became the first Canadian political leader to announce he would accept a simple majority referendum decision on whether to adopt a new voting system based on proportional representation.

While Premier Lord said he would also require a 50 per cent voter turnout, he stated that "Fifty percent has been the traditional number for democratic decisions. . . we're just satisfied with fifty percent."

In the May 2005 referendum in British Columbia, nearly 58 per cent voted in favour of adopting the proposed BC-STV proportional voting system. Premier Campbell did not act on that majority decision, saying it fell short of his super-majority threshold of 60 per cent. He subsequently announced a second referendum will take place in May 2009, but stated the same 60 per cent threshold will be applied.

In Ontario, as voters are now being selected to serve in the Ontario Citizens' Assembly on Electoral Reform, Premier Dalton McGuinty has not yet announced if he will accept a 50 per cent plus one decision by voters in any subsequent electoral reform referendum. The Fair Vote Ontario campaign has been pressing for a commitment similar to that just announced by Premier Lord.

"We are delighted an increasing number of Canada's political leaders are now allowing a citizen-driven electoral reform process to assess and approve the use of new, more proportional voting systems," said Stephen Broscoe, President of Fair Vote Canada. "However, every Canadian should expect and demand that basic democratic principles will be honoured when citizens make decisions – particularly when they are deciding on how to build a better democracy. If the majority want a new voting system, so be it. If a majority want the status quo, so be it. We strongly urge Premiers McGuinty and Campbell to follow Premier Lord's leadership in that regard."

QUEBEC ELECTORAL REFORM COMMISSION COMPLETES SECOND REPORT (May 31, 2006)

The Quebec Select Committee on electoral reform presented their second report on the Quebec government's draft bill on electoral reform. The draft bill had presented a mixed-member proportional (MMP) system with three constituency seats and two compensatory seats in each electoral district.

The report incorporated feedback from public hearings, along with a report from the Citizens' Committee mandated to study the draft bill. The Citizens' Committee recommended that the draft legislation be improved to make the electoral system more representative of Quebec's pluralism and more proportional.

The Select Committee proposed the government address better representation of Quebec's pluralism by one of two ways:

- national rather than regional compensation for the compensatory seat allocation (which would make results more proportional), or
- larger and variable-sized regional districts.

The Select Committee also called for better measures aimed at the equality of women's representation and better representation of ethnocultural minorities.

The government has not yet announced whether revised legislation will be introduced in the Fall of 2006. More information on the Quebec process (in French only) can be found at:

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/CSLE/index.shtml>

Juin 2006

Pour les dernières informations sur la réforme du système électoral, visitez le site Internet www.fairvote.ca.

Sommaire:

- **Compte à rebours pour trois référendums provinciaux**
- **Représentation équitable Ontario réclame un processus référendaire qui soit juste.**
- **La date de la tenue d'un référendum portant sur un nouveau mode de scrutin proportionnel au Nouveau-Brunswick est déterminée.**
- **Représentation équitable au Canada demande aux premiers ministres McGuinty et Campbell de suivre l'engagement du premier ministre Lord de respecter la règle de la majorité en matière de réforme électorale.**
- **La Commission spéciale sur la Loi électorale du Québec complète son second rapport.**

COMPTE À REBOURS POUR TROIS RÉFÉRENDUMS PROVINCIAUX!

Comme l'indique le document ci-dessous, une troisième province a fixé la date de la tenue d'un référendum portant sur la réforme électorale. Assumant que l'Assemblée des citoyens de l'Ontario recommande l'instauration d'un nouveau mode de scrutin, il y aura référendum sur cette question en Ontario le **4 octobre 2007**. Les électeurs du Nouveau-Brunswick décideront de l'avenir d'un système électoral proportionnel mixte le **12 mai 2008**. Quant à la Colombie-Britannique, il y aura un second référendum le **12 mai 2009** portant sur un système proportionnel appelé Vote Unique Transférable.

«Pour la première fois dans l'histoire canadienne, un nombre significatif d'électeurs auront l'unique opportunité de se départir du système électoral dit «du vainqueur emporte le tout» et adopter de meilleurs choix», a déclaré Stephen Broscoe, président de Représentation équitable au Canada. «Nous devons rallier les Ontariens pour qu'ils pressent les membres de l'Assemblée des citoyens de recommander un mode de scrutin équitable et proportionnel pour ensuite demander aux électeurs de ces trois provinces de voter en faveur des modifications proposées. Nous sommes de plus en plus près de cette percée majeure. Il est donc temps de toute mettre en œuvre pour que des élections équitables au Canada deviennent une réalité».

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE ONTARIO RÉCLAME UN PROCESSUS RÉFÉRENDARE QUI SOIT JUSTE. (8 juin 2006)

Les membres de Représentation équitable Ontario (REO) lance aujourd'hui une campagne pour presser le gouvernement et les membres de l'Opposition de cette province de respecter la règle de la majorité simple des électeurs lors du référendum provincial d'octobre 2007 sur un nouveau système électoral.

Le 1^{er} juin dernier, le président de REO Joe Murray a fait appel aux bénévoles pour soutenir cette campagne. Il a ainsi déclaré: «*Pour les prochains 30 jours, notre priorité est de demander aux bénévoles de contacter leurs députés par courrier électronique, lettre, téléphone et/ou en personne pour réclamer que le processus référendaire soit juste. Toutes deux, les provinces de Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard ont tenu ces référendums au cours de la dernière année. Dans les deux cas, les premiers ministres ont décidé de ne pas respecter la pratique démocratique traditionnelle en fixant des seuils plus élevés que la majorité simple pour que les projets soumis soient adoptés. Ils ont exigé que le vote favorable atteigne ou dépasse le seuil des 60% pour que les systèmes proportionnels puissent être mis en place.*

Le premier ministre McGuinty et le leader de l'Opposition officielle n'ont toujours pas révélé leurs intentions à savoir de respecter une décision majoritaire des Ontariens. Au cours des prochaines semaines, notre message aux membres de la Législature devrait souligner qu'ils devraient appliquer le même principe démocratique, celui de la majorité simple lors du référendum, tout comme ils le font à Queen's Park».

LA DATE DE LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM PORTANT SUR UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL AU NOUVEAU-BRUNSWICK EST DÉTERMINÉE. (20 juin 2006)

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick Bernard Lord a annoncé aujourd'hui que les électeurs voteront lors d'un référendum qui se tiendra le 12 mai 2008 pour décider s'ils adopteront un système électoral proportionnel mixte pour les futures élections provinciales. Plus, le premier ministre Lord est le premier parmi les chefs de gouvernements provinciaux à affirmer qu'il acceptera une décision basée sur une majorité simple (50% plus un) plutôt que les seuils extraordinaires de 60% qui ont été appliqués lors des référendums de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le premier ministre Lord a ajouté une seconde condition voulant que la réforme électorale ne soit pas appliquée même si la majorité simple est atteinte à moins que le taux de participation au référendum dépasse les 50%. Le référendum aura lieu au même moment que les élections municipales alors que traditionnellement le taux de participation est faible.

L'engagement du premier ministre fait partie de la réponse officielle du gouvernement suite au rapport de la Commission sur la démocratie législative en janvier 2005 (<http://www.gnb.ca/cnb/Promos/Leg-Dem/response-e.pdf>).

Au cours d'une conférence de presse (<http://www1.gnb.ca/cnb/multimedia/index-e.asp>), le premier ministre Lord a affirmé que personnellement il favorisait un système électoral proportionnel mixte mais que le gouvernement pourrait raffiner le modèle spécifique proposé par la Commission:

«Je suis en faveur de cela depuis un bon moment. J'aime le concept du vote proportionnel mixte», a déclaré le premier ministre Lord. «Ce sera ou bien le modèle retenu par la Commission ou un modèle similaire qui sera proposé au public. Cela reste à voir... nous adoptons le concept, les principes... Le modèle proposé par la Commission est un bon modèle basé sur de bons principes. Le gouvernement a toujours le droit de reconsidérer, le gouvernement peut toujours le modifier s'il le désire».

REPRÉSENTATION ÉQUITABLE AU CANADA DEMANDE AUX PREMIERS MINISTRES McGUINTY ET CAMPBELL DE SUIVRE L'ENGAGEMENT DU PREMIER MINISTRE LORD DE RESPECTER LA RÈGLE DE LA MAJORITÉ EN MATIÈRE DE RÉFORME ÉLECTORALE. (21 juin 2006)

Représentation équitable au Canada demande au premier ministre de l'Ontario Dalton McGuinty et au premier ministre de la Colombie-Britannique Gordon Campbell d'adopter la position du premier ministre du Nouveau-Brunswick Bernard Lord d'accepter la décision d'une majorité des électeurs lors de leurs référendums respectifs sur la réforme électorale.

Hier, le premier ministre Lord a été le premier leader politique canadien à annoncer qu'il accepterait une décision référendaire basée sur une majorité simple pour adopter un système électoral basé sur la représentation proportionnelle.

Quoique le premier ministre Lord affirmait qu'il sera nécessaire d'obtenir un taux de participation de 50%, il a déclaré que «50% a été le pourcentage traditionnel pour des décisions démocratiques... nous sommes tout simplement satisfaits du 50%».

Lors du référendum de la Colombie-Britannique en mai 2005, près de 58% des participants ont voté en faveur du système électoral proportionnel basé sur le Vote Transférable Unique. Le premier ministre Campbell n'a pas voulu respecter cette décision majoritaire affirmant que ce pourcentage se situait tout juste sous le seuil d'une super majorité de 60%. Par la suite, il a annoncé la tenue d'un second référendum qui aura lieu en mai 2009. Il a cependant maintenu le même seuil de 60%.

En Ontario, au moment où des électeurs sont choisis pour former l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale, le premier ministre Dalton McGuinty n'a toujours pas annoncé s'il acceptera la décision des 50% plus un des électeurs lors du référendum sur la réforme électorale. Représentation équitable Ontario a lancé une campagne réclamant un engagement similaire à celui annoncé par le premier ministre Lord.

«Nous sommes très heureux de constater l'appui grandissant des leaders politiques canadiens de permettre un processus de réforme électorale dirigé par les citoyens, processus qui permettra l'évaluation et l'approbation de la mise en place de systèmes électoraux nouveaux plus proportionnels», a déclaré Stephen Broscoe, le président de Représentation équitable au Canada. «Cependant, chaque Canadien devrait s'attendre et demander que les principes démocratiques de base soient respectés lorsque les citoyens eux-mêmes prennent des décisions, particulièrement lorsqu'ils décident comment construire une meilleure démocratie. Si une majorité des citoyens réclament un nouveau système électoral, qu'il en soit ainsi. Si une majorité des électeurs veulent garder le statu quo, qu'il en soit ainsi. À cet égard, nous

recommandons fortement aux premiers ministres McGuinty et Campbell de suivre l'exemple du premier ministre Lord».

LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC OMLÈTE SON SECOND RAPPORT. (31 Mai 2006)

La Commission spéciale sur la Loi électorale du Québec a présenté son second rapport portant sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale du Québec. L'avant-projet de loi recommandait un système proportionnel mixte comprenant trois sièges par circonscription et deux sièges compensatoires pour chacun des districts électoraux.

Le rapport fait part des réactions entendues au cours des audiences publiques de même qu'il présente un rapport du Comité citoyen qui a pour mandat d'étudier l'avant-projet de loi. Le Comité citoyen recommande de modifier l'avant-projet de loi pour rendre le système électoral plus proportionnel et plus représentatif du pluralisme québécois.

La Commission spéciale propose au gouvernement d'assurer une meilleure représentation du pluralisme québécois de deux façons:

- compensation sur une base nationale plutôt que régionale pour l'allocation du siège compensatoire (ce qui aurait pour effet de rendre les résultats plus proportionnels), ou
- la création de districts régionaux plus vastes et de taille variable.

La Commission spéciale recommande également l'établissement de meilleures règles pour assurer l'égalité de la représentation des femmes et une meilleure représentation des minorités ethnoculturelles.

Le gouvernement n'a pas encore annoncé s'il introduira un avant-projet de loi révisé pour l'automne 2006. Vous pouvez obtenir plus d'information en consultant le site Internet suivant (en français uniquement):

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/CSLE/index.shtml>